

**Demande de dérogation pour maintien
en mode unipersonnel**

du GAEC :

Suite à la sortie de à la date du,
et conformément à l'article L 323-12 du Code Rural, je sollicite une dérogation pour un maintien en
mode uni-personnel :

initiale de 12 mois

de renouvellement de 12 mois à compter du, soit jusqu'au

Je m'engage à informer la DDTM – CDOA GAEC de toute évolution de ma situation et dans tous les
cas, **4 mois avant le terme de ces 12 mois.**

À ce jour, mon projet est le suivant :

recherche d'un associé

transformation en une autre forme sociétaire prévue le

arrêt d'activité prévu le

Détail du projet :

Au terme de cette échéance, la formation spécialisée GAEC de la CDOA pourra prononcer le
retrait d'agrément du GAEC.

Fait à, le

Signature :

Cet imprimé est à retourner complété et signé à :

DDTM du GARD – Service Économie agricole – CS 52 002 – 89 rue WEBER – 30 907 NIMES CEDEX 2

Au terme des 12 mois, vous pouvez :

- soit concrétiser votre projet en nous adressant les pièces justifiant la transformation de votre société,

- soit procéder à une demande de renouvellement de dérogation pour 12 mois supplémentaires en nous adressant un
courrier détaillant votre projet en cours.

**Il est rappelé que l'agrément ne peut être maintenu en unipersonnel au-delà de deux ans. Au terme de cette
échéance, le Préfet pourra prononcer le retrait d'agrément du GAEC.**